

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers CDPENAF	GRILLE D'ANALYSE DE L'AUTORISATION D'URBANISME DU CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN BATIMENT EN ZONE AGRICOLE	Secrétariat de la CDPENAF : Direction Départementale des Territoires de l'Essonne Service Économie Agricole
--	---	--

Ce document, à disposition de l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme, est à compléter par le demandeur. L'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme transmet ce document, accompagné d'une copie du dossier de demande d'autorisation à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Cet envoi vaut saisie de la CDPENAF qui dispose d'un mois pour émettre un avis. Son silence vaut accord. Un avis défavorable conduit au rejet de la demande.

Libellé du document examiné (n° du PC, DP, PA...) :

Demandeur / Commune concernée :

CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN BATIMENT	
<p>« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (...). ». (Article L.151-11 du Code de l'Urbanisme)</p>	
<p>Quel est l'usage actuel du bâtiment ?</p> <p>Quel est l'actuel usager du bâtiment ? (Dénomination, n° de SIRET, adresse du siège de l'entreprise ou de l'exploitation...)</p>	
<p>S'il est différent du demandeur, quel sera le bénéficiaire du projet? (Dénomination, n° de SIRET, adresse du siège de l'entreprise ou de l'exploitation...)</p>	
<p>Quelle est la destination du bâtiment?</p> <ul style="list-style-type: none"> - habitation..... - commerce et activités de services..... - équipement d'intérêt collectif et services publics..... - exploitation agricole ou forestière..... - autres activités des secteurs secondaire et tertiaire..... <p>Quelle est la sous-destination du bâtiment (parmi les 20 sous-destinations détaillées dans le code de l'urbanisme) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - oui/non - oui/non - oui/non - oui/non - oui/non

<p>Description du projet. Y a t il un lien avec l'usage actuel du bâtiment ? Avec les activités d'une exploitation agricole ?</p>	
<p>Quel est l'impact sur l'usage actuel? Sur l'activité agricole environnante ? Quels éléments justifient que le projet « <i>ne compromet pas l'activité agricole du site</i> » ? (modification de l'activité, de la circulation des engins agricoles, drainage, ruissellement, accueil du public...)</p>	
<p>Quels éléments justifient que le projet « <i>ne compromet pas la qualité paysagère du site</i> » Quelles mesures ont été prévues pour insérer le projet dans l'environnement ? (nuisances sonores, visuelle, risque de pollution, de ruissellement)</p>	

Secrétariat de la CDPENAF :

Service d'économie agricole de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne

tél : 01 60 76 32 42

mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Site : <http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Preserver-les-espaces-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>